

## COMMUNIQUÉ DE MADAME LE MAIRE 18 avril 2024

### Logement : démantèlement d'un droit inaliénable

Le 11 avril dernier, Monsieur Kasbarian, ministre délégué au logement, a annoncé les premières lignes d'une prochaine proposition de loi portant sur le logement prétendant remédier à la crise du logement en mettant fin au « logement social à vie » et en intégrant le logement locatif intermédiaire dans le quota de logements sociaux imposé par la loi SRU.

Alors que nous traversons une crise du logement sans précédent, ces annonces nous inquiètent fortement puisque non seulement elles n'apporteront aucune solution aux 2.5 millions demandeurs de logement et aux 15 millions de mal logés et fragilisés, ni ne permettront de soutenir les « maires bâtisseurs » afin de faciliter la construction de logements et les services publics nécessaires à leurs côtés.

Une fois de plus, ces annonces sont en dehors des besoins et de la réalité.

Pourtant, le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre tire la sonnette d'alarme et fait le constat d'une précarité croissante en termes de logement. Il est irresponsable de jeter la pierre sur les locataires de parc social et de récompenser les mauvais élèves du logement social.

À Mitry-Mory, ville détenant 28% de logement social, nous comptons 1 000 demandeurs de logement, pour un taux de rotation de 4,7. Malgré un engagement fort pour le logement accessible à tous dans des conditions dignes, nous sommes démunis face à cette crise qui s'amplifie par des mesures gouvernementales hors-sol.

Alors, prétendre répondre à la crise du logement en intégrant les logements locatifs intermédiaires dans le quota de logements sociaux est un non-sens puisque 70% des Français sont éligibles au logement social.

Réformer le logement oui ! mais par des propositions cohérentes avec le contexte actuel et qui répondent aux besoins réels de la population. Il est nécessaire de prioriser la construction et l'aide à la pierre, d'instaurer une réflexion autour du foncier et du coût du foncier, de permettre aux communes d'investir dans la construction de logement ainsi que dans les services publics nécessaires pour y vivre et d'instaurer le respect de la loi SRU actuelle, notamment pour les communes qui ne respectent pas le pourcentage imposé.

En somme, il est plus que nécessaire de créer un service public national du logement, qui permettra de répondre à ces questions, d'instaurer des réflexions qui apporteront des solutions pérennes et justes pour un droit au logement accessible à tous, dans des conditions dignes.



**Charlotte Blandiot-Faride**  
Maire de Mitry-Mory

*Bien à nous,*